



EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Du Lundi 9 Février 2026

L'an deux mil vingt-six,

Le 9 février 2026 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe TERRIER, Maire,

PRESENTS :

Monsieur TERRIER ; Madame CORFMAT départ à 20h ; Monsieur BRUVIER ; Monsieur NERIN ; Madame BERAULT ; Monsieur BARRIER ; Madame BRETON ; Monsieur OULD AHMED TALEB ; Madame PLESSIER ; Monsieur DERUEM ; Monsieur MEUCCI ; Madame POULENARD ; Monsieur LAMAAZI ; Monsieur VERSCOUSTRE ; Monsieur LTEIF ; Madame AFFDAL-PUTFIN ;

POUVOIRS :

Madame MOREL, pouvoir à Monsieur NERIN,
Monsieur KANOUTE, pouvoir à Monsieur OULD AHMED TALEB,
Madame LACROIX, pouvoir à Monsieur TERRIER,
Monsieur MAUGER, pouvoir à Monsieur BRUVIER,
Madame SEBIH, pouvoir à Madame BRETON,
Madame COLOMBA, pouvoir à Monsieur VERCOUSTRE,
Madame CROS, pouvoir à Monsieur LAMAAZI,
Madame FERRER, pouvoir à Monsieur LTEIF,

ABSENT EXCUSE :

Monsieur Jean ESTAGER

ABSENTS :

Madame Céline LENOIR
Monsieur Frédéric CORTES

OBJET : Adoption du contrat de location de la salle des fêtes et des conditions d'utilisation

La location de la salle des fêtes engendre la signature d'un contrat de location auquel est annexé le règlement d'utilisation. Ces deux documents ont été mis à jour afin de :

- Supprimer les renvois et répétitions entre les deux documents
- Mettre à jour les informations relatives aux inventaires et aux nouvelles directives de l'état concernant les Etablissements Recevant du Public. En effet, un incident majeur survenu en suisse en ce début d'année a pour conséquence de préciser les conditions d'usage de matériel de décoration, d'aménagement des lieux et de rappeler les responsabilités de chacun en cas de non-respect des conditions de sécurité.

Le rapport de Monsieur Le Maire entendu, le Conseil Municipal,



Délibère

Article 1 : ADOPTER le contrat de location et l'annexe « conditions d'utilisation et règlement de la salle des fêtes » ainsi modifiés.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipal de la Ville de Saint-Just-en-Chaussée, pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

N° :	03/26
Date de convocation :	02/02/2026
Nombre de membres en exercice :	27
Nbre de membres présents ou représentés :	24
Nbre de membres absents :	3
Vote au scrutin public	
Pour :	24
Contre :	0
Abstention :	0

Adoptée à l'unanimité

Le secrétaire de séance,

Karim LAMAAIZH



Le Maire,

Philippe TERRIER

